

# CHARTRE POUR LA VACCINATION DES PROFESSIONNELS EN OCCITANIE

## «*Je me protège, je vous protège*»

La vaccination est un enjeu majeur de santé publique et demeure le moyen de prévention le plus efficace et le plus sûr pour se protéger contre de nombreuses maladies infectieuses.

La couverture vaccinale augmente mais reste très insuffisante et ne permet pas d'atteindre les seuils d'immunité collective nécessaire pour protéger l'ensemble de la population et éliminer certaines infections.

Ces couvertures vaccinales insuffisantes peuvent entraîner la survenue de cas graves liés à ces infections voire des décès ou encore la survenue d'épidémie de grande ampleur.

Malgré les actions de promotion réalisées en faveur de la vaccination dans les formations paramédicales, pharmaceutiques et médico-sociales, **seuls 30% des professionnels de notre région sont vaccinés.**

Il est donc important de sensibiliser les professionnels et plus généralement ceux en charge des enfants, des jeunes adultes ou des personnes âgées, sur l'insuffisance de leur taux de couverture vaccinale et sur la nécessité d'être vacciné pour protéger.

Parce que se vacciner, c'est se protéger mais c'est aussi protéger les autres, vaccinons-nous !

**Je me vaccine et je fais vacciner les professionnels qui travaillent dans le secteur de la santé et dans le domaine médico-social.**

Je signe la charte pour la vaccination en Occitanie.

Organisations représentées :

Nom et titre des signataires :

Signatures officielles :



Pr Laurent SCHMITT  
Président de la  
CRSA Occitanie



Pierre RICORDEAU  
Directeur Général  
ARS Occitanie



Philippe TROTABAS  
Directeur coordonnateur  
régional GDR  
Assurance Maladie